



AVIS PUBLIC DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉMOLITION COMPLÈTE

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ :

QUE les membres du comité de démolition, lors d'une séance publique qui se tiendra en la salle du conseil municipal, 2555, rue Dutrisac, le 7 octobre 2024 à 17 h 30, statuera, conformément au *Règlement régissant la démolition d'immeubles n° 1835*, sur la demande d'autorisation de démolition pour l'immeuble sis au **228, rue Meloche**, à savoir la démolition complète du bâtiment résidentiel construit avant 1940.

La [présentation](#) relative à ce projet peut être consultée au bureau de la municipalité, durant les heures normales de travail, ainsi que sur le site Internet de la Ville au <https://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca>.

Toute personne souhaitant s'opposer à la démolition dudit immeuble doit, dans les 10 jours de la publication du présent avis, faire connaître par écrit son opposition motivée à la greffière. Les demandes pourront être transmises par l'un ou l'autre des moyens suivants :

- par courriel : greffe@ville.vaudreuil-dorion.qc.ca
- par la poste : Ville de Vaudreuil-Dorion
A/S Greffe – Démolition
2555, rue Dutrisac
Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 7E6
- en main propre, au bureau de la municipalité, à l'hôtel de Ville, 2555 rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion.

Les oppositions devront être reçues au plus tard le 7 octobre 2024 à 16 h 00. Si la demande est transmise par la poste, elle devra être reçue au plus tard le 7 octobre 2024, indépendamment des délais postaux.

Toute personne intéressée peut se faire entendre devant le comité relativement à cette demande, lors de sa séance du 7 octobre 2024 à 17h30, à la salle du conseil de la Ville.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce 16 septembre 2024.

Marie Claude Gauthier, urbaniste
Directrice du Service de l'aménagement du territoire

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca